

N° 146

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1990.

## RAPPORT <sup>(1)</sup>

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un  
texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de  
finances pour 1991,*

Par M. Roger CHINAUD,

*Rapporteur général.*

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Alain Richard, *député*, sous le numéro 1800.

(2) *Cette commission est composée de MM. Dominique Strauss-Kahn, député, président ; Christian Poncelet, sénateur, vice-président ; Alain Richard, député, Roger Chinaud, sénateur, rapporteurs.*

*Membres titulaires : MM. Philippe Auberger, Guy Bêche, Augustin Bonrepaux, Gilbert Gantier, Jean-Paul Planchou, députés ; MM. Ernest Cartigny, Jean Cluzel, Paul Loridant, Jacques Oudin, Louis Perrein, sénateurs.*

*Membres suppléants : MM. Gérard Bapt, Raymond Douyère, François Hollande, Jacques Roger-Machart, Arthur Dehaine, Edmond Alphandéry, Fabien Thième, députés ; MM. Geoffroy de Montalembert, Emmanuel Hamel, Roland du Luart, Jean Arthuis, Philippe Adnot, René Regnault, Robert Vizet, sénateurs.*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) Première lecture : 1593, 1627, 1635 à 1640 et T. A. 389.

Deuxième lecture : 1797.

Sénat : Première lecture : 84, 85 à 90 et T. A. 44 (1990-1991).

---

Lois de finances.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 11 décembre 1990, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi de finances pour 1991.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné

- *Membres titulaires* :

• *Pour l'Assemblée nationale* :

MM. Dominique Strauss-Kahn, Alain Richard, Philippe Auberger, Guy Bêche, Augustin Bonrepaux, Gilbert Gantier, Jean-Paul Planchou.

• *Pour le Sénat* :

MM. Christian Poncelet, Roger Chanaud, Ernest Cartigny, Jean Cluzel, Paul Loridant, Jacques Oudin, Louis Perrein.

- *Membres suppléants* :

• *Pour l'Assemblée nationale* :

MM. Gérard Bapt, Raymond Douyere, François Hollande, Jacques Roger-Machart, Arthur Dehaene, Edmond Alphanbéry, Fabien Thiémé.

• *Pour le Sénat* :

MM. Geoffroy de Montalembert, Emmanuel Hamel, Roland du Luart, Jean Arthuis, Philippe Adnot, René Régnauld, Robert Vizet.

La Commission s'est réunie le 11 décembre 1990 à 16 heures à l'Assemblée nationale.

Elle a designe

M. Dominique Strauss Kahn, en qualite de president,  
et M. Christian Poncelet, en qualite de vice president.

Les Rapporteurs generaux, MM. Alain Richard et  
Roger Chinaud, ont ete nommes Rapporteurs respectivement pour  
l'Assemblée nationale et pour le Senat.

•  
•

A l'issue de l'examen en premiere lecture,  
101 articles restaient en discussion, 54 ayant ete adoptes  
conformes par le Senat. En application de l'article 45 de la  
Constitution, la Commission a ete saisie de ces articles.

•  
•

La Commission mixte paritaire a tout d'abord  
procède a l'examen des articles sur lesquels il lui a semble qu'il  
pouvait exister une certaine convergence entre les points de vue  
des deux Assemblies, et notamment des articles 2 (paragraphe  
VI), 2 bis, 3 (paragraphe I bis), 7 bis, 11 B, 15 bis, 20, 23  
(paragraphe II), 29 (paragraphe I et II), 32, 36 (tableau du 2 du  
paragraphe I), 42 A, 66 (1, 2 et 3 du paragraphe I), 66 quinquies,  
71 bis, 73 bis, 75 A, 75 (paragraphe I, III, IV et V), 74 ter et 84  
A.

Après avoir constate que, sur les articles precites, une  
position commune pouvait etre trouvee, elle a pris acte qu'aucun  
texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorite de ses  
membres et ne pouvait donc etre propose aux deux Assemblies.